

Compte-rendu du Groupe Départemental des directeurs d'école du 14 décembre 2020

Suite aux négociations syndicales dans le cadre de l'agenda social sur la direction d'école, le 7 décembre, le Ministère a retenu le scénario suivant concernant **l'amélioration du régime de décharge** :

- Ecoles à 1 classe : 6 jours par an ;
- à 2 classes : 12 jours par an ;
- à 3 classes : 12 jours par an ;
- à 9 classes élémentaires : ½ décharge (au lieu de 1/3) ;
- à 13 classes élémentaires : 3/4 (au lieu d'1/2).

Au **niveau départemental**, le Directeur Académique nous a donné les indications chiffrées suivantes :

Dans le département, 1 enseignant du 1^{er} degré sur 6 est directeur d'école, car nous avons beaucoup de petites voire de toutes petites écoles, et seulement 48 directeurs sont totalement déchargés.

299 directeurs d'école sur les 1 015 directeurs du département seraient concernés par l'augmentation du temps de décharge :

- **Directeurs 1 classe : 35 collègues concernés ;**
- **Directeurs 2 et 3 classes : 171 collègues concernés ;**
- **Directeurs 9 classes élémentaires : 45 collègues concernés ;**
- **Directeurs 13 classes élémentaires : 20 collègues concernés.**

Cela représenterait 15,5 ETP (Équivalents Temps Plein). Selon le Directeur Académique, cette donnée sera à intégrer dans la préparation de la carte scolaire, mais les mesures du Grenelle pourront être envisagées pour la rentrée 2021 dans le Pas-de-Calais.

Il est prévu une dotation de 120 postes pour le 1^{er} degré dans l'académie de Lille à la rentrée 2021. Nous n'avons pas encore la répartition départementale.

Nous revendiquons la création d'une enveloppe budgétaire spécifique concernant la direction d'école, afin de ne pas devoir puiser dans la dotation de carte scolaire départementale.

Par ailleurs, afin de fixer un programme annuel pour le groupe départemental une feuille de route va être élaborée ainsi qu'une proposition de Groupes de Travail Thématiques. Quelques thèmes ont été retenus et sont à l'étude. Une communication sera faite en janvier sur les thèmes précis retenus.

Thèmes qui ont été proposés :

- Une réflexion sur l'organisation des 108h et des APC laissées aux directeurs ;
- Les évaluations des AESH ;
- La dématérialisation des documents, comment améliorer et réduire les « navettes IEN / École » ;
- Le diagnostic de mise en sûreté des Écoles ;
- La confiance et l'autonomie laissée aux directeurs.

Lors de ce groupe de travail, le SE-Unsa est intervenu sur plusieurs problématiques qui nous avaient été remontées par les directeurs :

- **Tout d'abord, nous avons mis l'accent sur le sentiment d'isolement des directeurs**, accru par la situation sanitaire et le besoin de disposer de temps institutionnel autour de groupes de paroles permettant les échanges entre pairs. Les directeurs ont besoin de « vider leur sac », et d'exprimer leurs difficultés...
- **Les directeurs doivent avoir complété la partie « suivi de l'élève » (PPRE, PAP, PPS et RASED) pour que les adjoints puissent valider le LSU, c'est une surcharge de travail.** De plus, les directeurs n'ont pas été informés de ce changement.
- **Les collègues du bassin minier qui ont utilisé l'ENT « Gisement de savoirs » pendant plusieurs années sont réticents à mettre en place le nouvel ENT « ONE »**, ils ont perdu leur travail antérieur. ONE demande une adaptation, et une formation pour les enseignants et pour les familles. Les enseignants craignent donc de voir vivre de nouveaux changements d'ENT au gré des appels d'offres.
- **Nous avons rappelé au DASEN le courrier envoyé par le SE-Unsa au sujet du Diagnostic de mise en sûreté** pour les écoles avec la consigne syndicale donnée aux directrices et directeurs d'école d'attendre que la crise sanitaire soit derrière nous pour réaliser ce diagnostic avec l'aide des personnes compétentes citées.

- **Enfin, nous sommes intervenus pour souligner les questions liées à la procédure absentéisme et la présence d'assistantes sociales qui a été appréciée par les collègues ayant eu à effectuer cette procédure d'absentéisme.**

Au niveau national...

Le SE-Unsa a rappelé au Ministère que les directrices et directeurs n'ont que trop attendu. Le 10 décembre, le ministre a enfin rendu ses arbitrages concernant l'enveloppe de 21 millions d'euros alloués aux directrices et directeurs et les 600 postes supplémentaires consacrés à l'amélioration du régime de décharge.

Le SE-Unsa a mis tout en œuvre pour que les scénarios choisis concernent un maximum de directrices et de directeurs d'école.

Le scénario d'augmentation des décharges a bien été validé, de même que l'attribution d'une indemnité de 450 € bruts annuels à l'ensemble des directrices et directeurs quel que soit le nombre de classes de leur école. En revanche cette prime sera mensualisée.

Le SE-Unsa a redit, comme lors des précédents GT, que l'amélioration du régime de décharge devait concerner tous les directeurs. Ainsi, cette dotation de 600 nouveaux ETP consacrés aux décharges de direction n'est **pas suffisante, mais nous reconnaissons qu'elle est une avancée qui en appelle d'autres**. Pour nous, cela nécessite une inscription de montée en charge dans le cadre pluriannuel **qui doit passer par une loi de programmation**, indispensable pour donner vie à cet escalier. **Nous souhaitons obtenir le plus rapidement possible les étapes suivantes. Il faudra pour cela la mobilisation de tous.**

Lors des précédents échanges avec le ministère, le SE-Unsa avait rappelé ses priorités pour la rentrée 2021 :

- décharges visibles et régulières pour les **écoles de 1 à 3 classes** ;
- alignement du régime de décharges des écoles élémentaires et primaires sur celui des écoles maternelles pour les structures de **9 classes** et **13 classes** ;
- travail sur les écoles de **7 classes** pour faire baisser le seuil de décharge à tiers-temps.

L'avis du SE-Unsa : concernant les décharges, le scénario validé par le ministère est celui qui permet de **réunir le maximum de critères** parmi ceux que nous avons portés. Il concernerait 16 855 écoles. **38,08% des directrices et directeurs** obtiendraient ainsi une amélioration de décharge dès la rentrée 2021.

Même s'il est loin d'être suffisant et qu'il ne satisfera pas l'ensemble des directrices et directeurs, **nous avons œuvré pour qu'il touche un maximum de collègues avec l'enveloppe impartie**, et qu'il concerne également différents types d'écoles. Nous continuons à œuvrer pour qu'il s'agisse d'une première marche qui en appelle d'autres.

La transcription de ces mesures en carte scolaire devra faire l'objet d'une attention particulière lors des CTA et CTSD. **Les améliorations de décharges des écoles de 1 à 3 classes seront des avancées concrètes si cela aboutit à des décharges régulières : toutes les 6 semaines pour les écoles à 1 classes, toutes les 3 semaines pour les écoles de 2 et 3 classes.**

